

GUIDE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Etudier à l'UFR de Médecine

u-paris.fr/medecine/

MÉDECINE
Santé
Université Paris Cité

UFR de Médecine 1

- ✓ Adresses des sites d'enseignements
- ✓ Hôpitaux Universitaires – Centres Hospitaliers - Instituts
- ✓ Bureau des Relations Internationales

Venir étudier à l'UFR de Médecine 5

- ✓ **Inscription en ligne**
 - *Etape 1 : MoveOn*
 - *Etape 2 : Choix de stages*
 - *Etape 3 : Inscription administrative*
 - *Etape 4 : Création de compte UPCité*
 - *Etape 5 : Carte étudiant*
- ✓ **Inscription aux examens**

Informations académiques 9

- ✓ Calendrier académique
- ✓ Système de notation
- ✓ Relevés de notes
- ✓ Certificats d'arrivée et de sortie
- ✓ Stages cliniques
- ✓ Français Langue Etrangère (FLE)

Informations pratiques 12

- ✓ Frais et dépenses
- ✓ Logement
 - *Crous*
 - *Logements privés*
 - *Assurance logement*
- ✓ Accès internet & intranet
- ✓ Bibliothèques
- ✓ Restaurants universitaires et cafétérias
- ✓ Transports
- ✓ Le sport à l'université
- ✓ Santé
 - *La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)*
 - *S'inscrire à l'assurance maladie française*
 - *Service de Santé Etudiante (SSE)*
 - *Handicap*

Aides disponibles 16

- ✓ Aide financière (CAF)

UFR de Médecine

Université Paris Cité

L'UFR de Médecine appartient à la Faculté de Santé.

Avec au total de **22 000 étudiants** mais aussi une orientation **Recherche en médecine**, l'UFR est riche de sites universitaires répartis dans Paris et en Île-de-France.



Depuis le 1er mars 2021, le Pr. Philippe RUSZNIEWSKI est le Doyen de l'UFR de Médecine d'Université Paris Cité, Professeur de gastroentérologie et des maladies du pancréas à l'Hôpital Beaujon, il est également enseignant à Université Paris Cité.

Adresses des sites d'enseignements

Plus d'informations : **https://u-paris.fr/nos-sites-et-campus/**

Site BICHAT
16 rue Henri Huchard
75018 PARIS
(L'équipe de scolarité 1er cycle se situe à Bichat)

Site PAJOL
Centre de simulation
20 rue du Département
75018 PARIS

Site VILLEMIN
10 avenue de Verdun
75010 PARIS
(L'équipe des formations paramédicales se situe à Villemin)

CAMPUS SAINT GERMAIN
Centre de simulation
45 rue des Saints Pères
75006 PARIS

Site des CORDELIERS
15 rue de l'Ecole de médecine
75006 PARIS
(Les équipes 2ème cycle, master et 3ème cycle sont aux Cordeliers)

Site NECKER
160 rue Vaugirard
75015 PARIS

Site COCHIN
24 rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 PARIS

Hôpitaux Universitaires

B

Hôpital BEAUJON
100, boulevard du Général Leclerc
92110 CLICHY
Tél : 01 40 87 50 00
https://hopital-beaujon.aphp.fr

Hôpital BICHAT - CLAUDE BERNARD
46, rue Henri Huchard
75018 PARIS
Tél : 01 40 25 80 80
https://hopital-bichat.aphp.fr

Hôpital BRETONNEAU
28, rue Joseph de Maistre
75018 PARIS
Tél : 01 53 11 18 00
https://hopital-bretonneau.aphp.fr

Hôpital BROCA
54-56, rue Pascal
75013 PARIS
Tél : 01 44 08 30 00
https://www.aphp.fr/contenu/hopital-broca-2

C

Hôpital COCHIN
27, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 PARIS
Tél : 01 58 41 41 41
https://hopital-cochin-port-royal.aphp.fr

Hôpital CORENTIN CELTON
4, Parvis Corentin Celton
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél : 01 58 00 40 00
https://hopital-corentincelton.aphp.fr

E

Hôpital Européen GEORGES POMPIDOU (HEGP)
20, rue Leblanc
75015 PARIS
Tél : 01 56 09 20 22
https://hopital-georgespompidou.aphp.fr

F

Hôpital FERNAND VIDAL
200, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél : 01 40 05 45 45
https://hopital-lariboisiere.aphp.fr

H

Hôpital HOTEL DIEU
1, Place du Parvis Notre-Dame, Pl Jean-Paul II
75004 PARIS
Tél : 01 42 34 82 34
https://www.aphp.fr/contenu/hopital-hotel-dieu-1

L

Hôpital LARIBOISIÈRE
2, rue Ambroise Paré
75010 PARIS
Tél : 01 49 95 65 65
https://hopital-lariboisiere.aphp.fr

Hôpital LOUIS MOURIER
178, rue des Renouillers
92701 COLOMBES CEDEX
Tél : 01 47 60 61 62
https://hopital-louis-mourier.aphp.fr

N

Hôpital NECKER ENFANTS-MALADES
149, rue de Sèvres
75015 PARIS
Tél : 01 44 49 40 00
https://hôpital-necker.aphp.fr

R

Hôpital ROBERT DEBRÉ
48, boulevard Sérusier
75019 PARIS
Tél : 01 40 03 20 00
https://robertdebre.aphp.fr

S

Hôpital SAINT-LOUIS
1, avenue Claude Vellefaux
75010 PARIS
Tél : 01 42 49 49 49
https://hopital-saintlouis.aphp.fr

Centres Hospitaliers

Centre Hospitalier ARGENTEUIL
69, rue du Lieutenant Colonel Prudhon
95107 ARGENTEUIL
Tél : 01 34 23 24 25
https://www.ch-argenteuil.fr

Centre Hospitalier de GONESSE
2, boulevard du 19 Mars 1962
95500 GONESSE
Tél : 01 34 53 21 21
https://hopital-de-gonesse.fr

Centre Hospitalier de PONTOISE
6, avenue de l'Île-de-France
95300 PONTOISE
Tél : 01 30 75 40 40
https://hopital-novo.fr/ch-pontoise/

Groupe Hospitalier EAUBONNE - MONTMORENCY
1, rue Jean Moulin
95160 MONTMORENCY
Tél : 01 34 06 60 00
https://www.hopital-simoneveil.fr

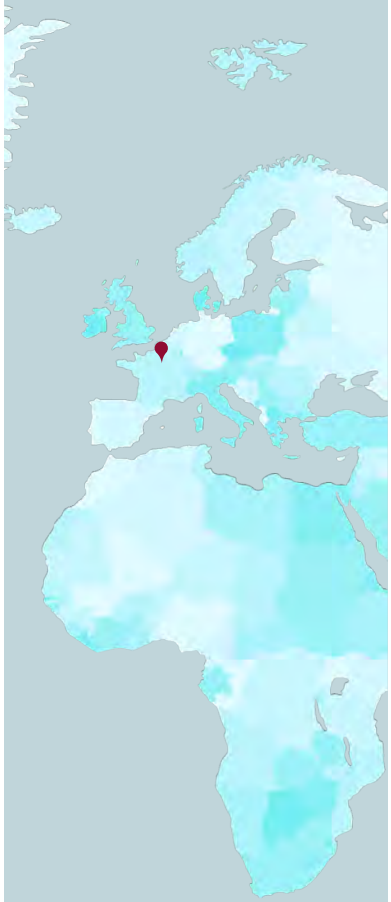
Instituts

Institut CURIE
26, rue l'Ulm
75005 PARIS
Tél : 01 56 24 55 00
https://curie.fr

Institut Mutualiste MONTSOURIS
42, boulevard Jourdan
75014 PARIS
Tél : 01 56 61 62 63
https://imm.fr

Bureau des Relations Internationales

Le Bureau des Relations Internationales (BRI), situé sur le site des Cordeliers, est composé d'une responsable, d'une chargée de projets européens et de trois coordinatrices de mobilités.



Au sein du Bureau, les **coordinatrices de mobilités** sont chargées de :

- Suivre votre mobilité
- Vous remettre votre carte étudiante
- Signer votre certificat d'arrivée et de départ
- Délivrer votre relevé de notes
- Vous transmettre les informations sur les examens (en lien avec le service de la scolarité)

Les coordinatrices de mobilités sont présentes pour vous accompagner durant votre séjour.

N'hésitez pas à les contacter.

Contact du Bureau des Relations Internationales

mobilite.international.medecine@u-paris.fr

Adresse du Bureau des Relations Internationales (BRI)

Site des Cordeliers
15, rue de l'École de médecine
75006 PARIS
1er étage > bureaux 104 A, 106 A, 100 A

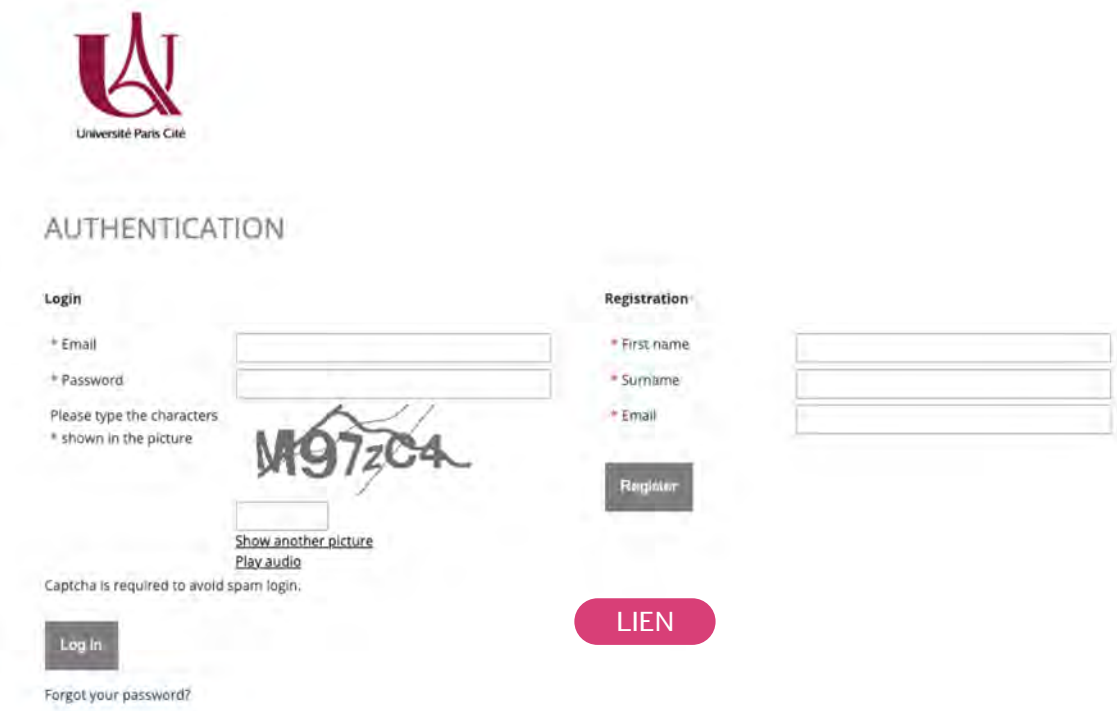
Venir étudier à l'UFR de Médecine

Etape 1: MoveOn

Inscription en ligne

Une fois que vous avez été sélectionné et nominé auprès d'Université Paris Cité par votre université, voici les différentes étapes à suivre :

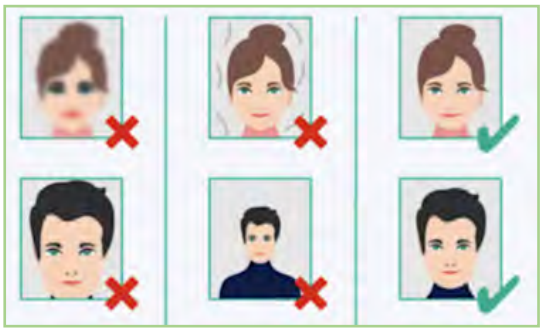
La première étape est de suivre le lien vers la plateforme en ligne « MoveOn » pour vous inscrire au sein de l'université.



Tous les documents requis doivent être déposés sur la plateforme avant la date du 15 mai 2023.

Liste des documents requis (format PDF) :

- ✓ Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
 (attention : vérifier que votre document soit valide jusqu'à la fin de votre mobilité !)
- ✓ CV
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Certificat médical (attestation de vaccination) signé + copie du carnet de santé (vaccinations)
- ✓ Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- ✓ Certificat de niveau en langue française (DELF – niveau B2)
 (une lettre officielle de l'université attestant du niveau en langue est acceptée)
- ✓ Assurances obligatoires :
 - Responsabilité civile
 - Rapatriement
- ✓ Learning agreement (approuvé par votre contact académique)
- ✓ Photo d'identité (format JPG) au format suivant :



A noter : **LOGEMENT**

Lors de votre inscription sur MoveOn, vous avez la possibilité de cocher une case spécifique nous indiquant que vous souhaitez faire une demande de logement via notre parc de chambres CROUS.
Une commission d'attribution se réunira pour évaluer les demandes.
Les délibérations et réponses peuvent prendre du temps. Même si vous avez fait une demande de logement via MoveOn, nous vous conseillons très fortement de rechercher en parallèle un logement.

+ d'information dans la rubrique « Logement ».

Attention

Une fois votre dossier validé, vous ne pourrez plus modifier vos informations. Pour tout changement, nous vous invitons à contacter par email les coordinatrices de mobilités.

Etape 2 : Choix de stages

Vous recevrez un questionnaire en ligne (« LimeSurvey ») vous permettant d'émettre vos souhaits de stages hospitaliers/cliniques que vous devrez effectuer durant votre mobilité.

Ces souhaits concernent uniquement les spécialités, vous n'aurez pas la possibilité de choisir les hôpitaux.

Vous serez notifié de l'attribution définitive de vos stages à la mi-juillet.

Etape 3 : Inscription administrative

A partir des informations que vous avez renseignées sur MoveOn, l'inscription administrative au sein de l'université est effectuée. Lorsque celle-ci sera validée (fin août/début septembre), vous recevrez un mail officiel de la part de l'université vous invitant à créer votre compte Université Paris Cité (UPCité).

Etape 4 : Création de compte UPCité

La création de votre compte UPCité vous permet d'accéder aux différents services de l'université (ENT/Intranet)

Important

Pour activer votre compte, merci d'utiliser l'adresse email que vous indiqué sur MoveOn !

Une fois que votre compte Université Paris Cité est créé, vous recevrez un email vous invitant à vous connecter.
Vous pouvez désormais accéder à plusieurs **services électroniques de l'université**

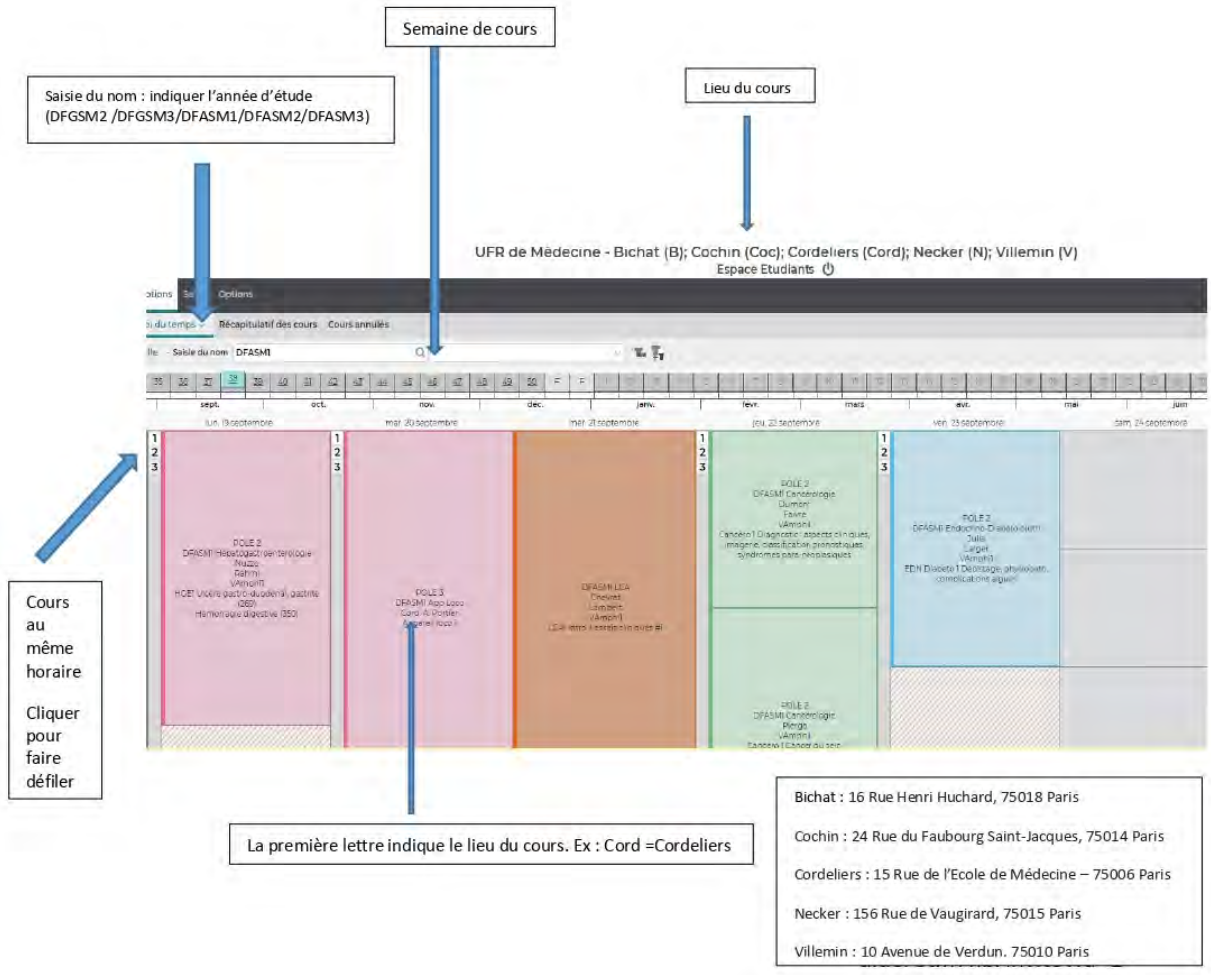
- ✓ **Mon Dossier Web** : pour retrouver les documents administratifs concernant votre échange (certificat d'inscription, relevés de notes).
- ✓ Hyperplanning : pour accéder
- ✓ **Moodle** : plateforme où les professeurs mettent les supports de cours, devoirs en ligne...**Attention** : vous inscrire sur la page Moodle d'un cours ne signifie **PAS** que vous êtes inscrit à ce cours.

- ✓ **Zoom :** plateforme de messagerie instantanée et de visioconférence, notamment pour les cours en ligne.
- ✓ **Messagerie Outlook :** messagerie et adresse mail de type prenom.nom@etu.u-paris.fr que vous conserverez tout au long de vos études au sein d'UPCité.
- ✓ **Ressources numériques :** (bibliothèques en ligne) : explorez toutes les collections et ressources documentaires grâce au moteur de recherche unique des bibliothèques. Vous y trouverez également toutes les ressources numériques : revues en ligne, ressources et bases de données, ebooks, thèse, etc…
- ✓ **La Box :** vous y retrouverez toutes les ressources étudiantes à votre disposition regroupées dans un même endroit.
- ✓ **L'intranet étudiant :** il vous informe sur l'actualité de l'établissement, des campus et de la vie étudiante. Ce portail met à votre disposition un moteur de recherche et une page web spécifique recensant les ressources indispensables à votre scolarité.

Hyperplanning

Afin de suivre les cours au sein de l'université selon votre Learning Agreement, nous vous invitons à consulter la plateforme Hyperplanning ainsi que la plateforme Moodle.

→ Pour accéder à l'Hyperplanning : http://planning.medecine.univ-paris-diderot.fr/hp/invite



Etape 5 : Carte étudiante

Elle vous sera remise au Bureau des Relations Internationales (BRI) à votre arrivée à Paris.

Inscription aux examens

Les inscriptions aux examens se font à chaque trimestre.
Le Bureau des Relations Internationales vous communiquera les informations nécessaires.

Informations académiques

CALENDRIER ACADÉMIQUE

Calendrier académique 2023 - 2024	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
Welcome week	Septembre/Octobre 2023	Janvier 2024
Début des cours	Septembre 2023	Janvier 2024
Fin des cours	Décembre 2023	Mai 2024
Période d'examens	Décembre 2023	Février et Mai 2024
Examens de rattrapage	(début) juillet 2024	(début) juillet 2024

En 2ème et 3ème année de notre formation médicale, l'année universitaire est organisée en semestres, qui vont de septembre à décembre, et de janvier à fin juin de chaque année.

En 4ème, 5ème et 6ème année de notre formation médicale, l'année académique est organisée en trimestres, comme suit :

- **Trimestre 1** : début septembre à fin novembre
- **Trimestre 2** : début décembre à fin février
- **Trimestre 3** : début mars à fin mai
- **Trimestre 4** : (stages cliniques uniquement) : début juin à fin août

Système de notation

Le système de notation en France est basé sur une échelle numérotée de 0 à 20, 20 étant la note la plus élevée, 10 la note minimale de passage. Si un étudiant n'obtient pas la note de passage, il devra passer les examens de rattrapage.

Description des nuances :

< 10	→	Échec
10 - 12	→	Suffisant
12 - 14	→	Satisfaisant
14 - 16	→	Bon
16 - 18	→	Très bien
18 +	→	Excellent

Relevés de notes

Le relevé de notes vous sera envoyé par email ainsi qu'à votre université d'origine :

- En **février** pour les étudiants qui terminent leur mobilité au premier semestre
- En **juillet** pour les étudiants qui terminent leur mobilité au second semestre ou en année complète.

Certificats d'arrivée et de sortie

A votre arrivée à l'UFR de Médecine et à la fin de votre mobilité, le BRI signera votre attestation/certificat d'arrivée/départ.

Stages cliniques

Le BRI vous transmettra un carnet de stage lors de la confirmation de vos choix (courant juillet).

Il est IMPÉRATIF que vous le présentiez à votre chef de service au minimum une semaine avant la fin de chaque stage. Vous êtes le seul responsable. Si celui-ci n'est pas complété par le chef de service, le BRI ne pourra intervenir.

Le statut d'étudiant effectuant un stage clinique en France donne des droits et des devoirs.

Lors de son stage, **l'étudiant s'engage à respecter la loi française ainsi que le règlement intérieur du centre hospitalier, où il a été affecté**.

Important

En accord avec la Circulaire DHOS/G no 2005-57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé, les signes d'appartenance religieuse, quelle qu'en soit la nature, ne sont pas autorisés au sein des hôpitaux (*cf. Charte de la laïcité dans les services publics en page 3*). Lorsque les étudiants sont à l'hôpital, leur devoir de stricte neutralité religieuse s'impose.

Il ne leur est donc pas permis de porter des signes religieux évidents. Il n'est pas possible pour une étudiante de porter un foulard ou voile lors de son exercice à l'hôpital.
Le règlement intérieur des hôpitaux, rappelé par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) stipule très clairement qu'aucun « artifice » ne peut venir se substituer au port du voile : la couverture de la chevelure par une « charlotte » de bloc opératoire n'est donc pas autorisée en dehors des endroits où cette charlotte est requise pour raisons d'hygiène.
Les photos officielles d'identités ne peuvent être acceptées si elles s'accompagnent d'une manifestation religieuse évidente, dont le fait de cacher sa chevelure.

Français Langue Etrangère (FLE)

Les étudiants internationaux peuvent suivre des cours de Français Langue Etrangère (FLE) grâce au LANSAD (LANgues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines) situé sur le Campus des Grands Moulins.

Ces cours sont adaptés à votre niveau (5 niveaux d'enseignement de A1 à C1) et vous permettent d'améliorer vos compétences en langue française pour vivre et étudier en France.

Chaque cours dure 2 heures par semaine et équivaut à 3 ECTS.

Vous pouvez bénéficier :
- de cours semestriels (11 semaines) : 1 cours de grammaire : A1, A2, B1, B2, C1
(et/ou)
- 1 atelier : écrit (B1, B2), oral (B1,B2), civilisation (B1, B2), argumentation (C1), cinéma (B2/C1).

L'atelier « culture & Civilisation » est destiné aux étudiants de niveau B1/B2 de tous les départements. L'objectif de ce cours est de fournir aux étudiants les outils nécessaires pour mieux comprendre les différents aspects de la culture française.

Contacts et **INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE** auprès du LANSAD (places limitées) :
lansad.eila@u-paris.fr.

Informations pratiques

Frais et dépenses

Afin de profiter au mieux de votre expérience à Paris, le budget suivant est à prévoir :

Loyer : compter environ 800 à 1000 € / mois pour un studio (bailleur privé), environ 600 à 800 € / mois pour une colocation (bailleur privé).
Ces prix s'appliquent à Paris intramuros, les alentours proches de Paris peuvent être moins chers. (Si vous êtes logé en résidence universitaire, le tarif du loyer est d'environ 500 à 550 € / mois).

Transports (métro/bus/RER) : compter environ 90 € / mois pour un Pass Navigo. Les étudiants de moins de 26 ans venant pour une année académique peuvent bénéficier d'un pass/carte demi-tarif (« Imagin'R »).

Alimentation : compter environ 250 à 300 € / mois.

Logement

Important

Même si vous avez fait une demande de logement via MoveOn, nous vous conseillons très fortement de rechercher en parallèle un logement !

Si vous avez demandé une chambre Crous lors de votre inscription sur MoveOn et que vous avez finalement trouvé un logement par vos propres moyens, **il est IMPÉRATIF** de le signaler dans les meilleurs délais à accommodation.iro@u-paris.fr afin que vous soyez retiré des listes de demande du Crous.

Aides financières au logement : voir rubrique « Aide financière (CAF) ».

Crous

Le Crous est une agence gouvernementale avec laquelle nous avons une convention. L'Université Paris Cité n'est donc pas en charge de la gestion. Pour informations, les différentes résidences Crous ne se trouvent pas sur les campus de l'université.

Attention ! Les demandes de logement en résidence Crous sont nombreuses et le nombre de chambres extrêmement limité. Les demandes d'étudiants faisant un séjour à l'année sont prioritaires. Toutes les demandes ne pourront être satisfaites.

Pour toutes informations concernant le logement en résidence Crous, vous pouvez contacter : accommodation.iro@u-paris.fr

Logements privés

Vous pouvez contacter directement des propriétaires d'appartements ou de chambres étudiantes.

Vous devrez verser une caution équivalent à 1 mois de loyer.

Attention ! N'envoyez pas d'argent à une personne qui vous demande un paiement anticipé par Western Union, il s'agit très probablement d'une arnaque !

Un garant vous saura demandé. Celui-ci doit obligatoirement résider sur le sol français.

Si vous n'avez personne pour se porter garant, vous avez plusieurs solutions :

- **Garantie Visale**
 (gratuit si vous avez moins de 30 ans)
- **SmartGarant**
 (service payant)



Assurance logement

L'assurance logement est obligatoire en France. Il est possible d'assurer votre appartement ou chambre d'étudiant grâce notamment aux deux organismes suivants :

HEYME l'assurance des jeunes

SMERRA la protection sociale des étudiants

Accès internet & intranet

Internet

Le service **Eduroam** offre un **accès sans fil sécurisé à Internet**, aux personnels, et aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans l'enceinte de leur établissement mais également lors de leurs déplacements.

Il est possible d'accéder à ce réseau sur tous les sites et campus d'Université Paris Cité. Pour utiliser le WI-FI d'Université Paris Cité, vous devez télécharger l'installateur EDUROAM d'Université Paris Cité sur les différents appareils mobiles que vous utilisez.

→ Plus d'informations : http://u-paris.fr/wi-fi-universite-de-paris-avec-eduroam/

Intranet

De plus, en tant qu'étudiant d'Université Paris Cité, vous avez accès à des outils Spécifiques pour faciliter votre vie universitaire et notamment à **l'Intranet**.

→ Plus d'informations : http://u-paris.fr/intranet-des-etudiants/

Bibliothèques

Université Paris Cité dispose de 21 bibliothèques universitaires. En vous inscrivant avec votre carte étudiante, vous pourrez emprunter jusqu'à 30 documents pour 30 jours, réaliser des copies et impressions, réservé des salles de travail en groupe et même demander des prêts d'ordinateurs portables.

→ Plus d'informations : http://u-paris.fr/bibliotheques/

Restaurants universitaires et cafétérias

Chaque site d'Université Paris Cité a son restaurant universitaire ou sa cafétéria.

Vous pouvez y trouver des repas complets et équilibrés ou des sandwichs, des salades et des petits déjeuners.

Grâce à izly vous pouvez payer directement avec votre carte étudiante.

→ Plus d'informations : http://u-paris.fr/se-restaurer/

Transports

A Paris et en banlieue, vous pouvez utiliser le métro et créer un Pass Navigo ou « Imagin'R »



→ Plus d'informations :

- https://www.iledefrance-mobilites.fr/
- https://www.ratp.fr/

Vous pouvez également utiliser un **Velib'**, service de vélos partagés utilisables avec votre Pass Navigo.

Attention aux règles de circulation pour les cyclistes.

→ Plus d'informations : https://www.velib-metropole.fr/offers

Le sport à l'université



En tant qu'étudiant d'Université Paris Cité, vous pouvez vous inscrire gratuitement au Service des Sports, que ce soit en UE libre (vous serez noté et vous recevrez des ECTS) ou en pratique libre (en loisir).

Pour toute inscription, nous vous invitons à vous rendre au bureau de votre choix (en début de semestre).

→ **Contacts :**

Campus Grands Moulins
Bâtiment Sophie Germain
75013 PARIS
sports.grands-moulins@u-paris.fr

Site Odéon
12 rue de l'école de Médecine
75006 PARIS
sports.odeon@u-paris.fr

Santé

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Si vous êtes un étudiant européen ou si votre résidence habituelle se trouve dans un pays européen, vous devez demander à votre caisse d'assurance maladie nationale une carte européenne maladie (CEAM). Ainsi vous ne serez pas obligé de vous inscrire au système français.



S'inscrire à l'assurance maladie française

Les informations seront communiquées lors d'un webinaire de présentation à la rentrée.

→ Plus d'informations :
https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/



Service de Santé Étudiante (SSE)

Le Service de Santé Étudiante (SSE) accueille tous les étudiants et étudiantes d'Université Paris Cité gratuitement pour des examens de santé comprenant : médecine préventive, prévention gynécologie, prévention dentaire, consultations psychologiques, certificats pour la pratique du sport.

Bon à savoir : Vous pouvez déclarer un des médecins du SSE comme médecin traitant. Vous aurez une explication détaillée sur le système de santé français lors de webinaires d'accueil et la semaine d'accueil.

Où trouver un SSE à Paris ?

Campus Saint-Germain-des-Prés
1er étage T145
45 rue des Saints-Pères
75006 PARIS
Tél.: 01 42 86 21 29
saint-germain.sse@u-paris.fr

Campus des Grands Moulins
Bâtiment Sophie Germain - RdC sur cour
8 Place Aurélie Nemours
75013 PARIS
Tél.: 01 57 27 94 60
grands-moulins.sse@u-paris.fr

→ Plus d'informations concernant le SSE : https://u-paris.fr/sante-prevention/

Handicap

Si vous êtes un étudiant en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'aménagements grâce au Pôle handicap étudiant. Dès votre arrivée à Paris, vous devez prendre rendez-vous avec un chargé d'accompagnement qui évaluera vos besoins.

→ **Contacts :**

- **Campus des Grands Moulins :** relais-grandsmoulins@u-paris.fr
- **Autres sites :** relais-odeon@u-paris.fr

Aides disponibles

Aide financière (CAF)

Il est possible de recevoir une aide financière de l'organisme CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour le loyer de votre logement. Cette aide est appelée « **APL** » **(Aide Personnalisée au Logement)**.

Pour en bénéficier, vous devez remplir un formulaire en ligne en vous connectant sur le site de la CAF :
https://www.caf.fr/

Important

Une fois votre demande d'APL effectuée, un délai de 2 ou 3 mois est à prévoir !

A noter

- Si vous êtes **logé dans une résidence du Crous**, vous êtes automatiquement éligible pour bénéficier de cette aide.
- Si vous êtes **logé dans un logement privé**, vous devrez demander à votre propriétaire si le bien est loué est éligible aux APL.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide directement, vous devez avoir un compte bancaire français. Sinon, cette aide sera versée directement à votre propriétaire (et donc déduite de votre loyer).

Il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro de sécurité sociale français pour bénéficier de cette aide.

